

Enquête Ifop

Les salariés français soucieux de l'inclusion professionnelle des personnes handicapées mais encore peu avisés sur son fonctionnement

Bagneux
Lundi 29 mars 2021

Communiqué de presse

A l'occasion de l'Université en mode digital du Réseau des référents handicap (URRH) qui se tient actuellement en direct depuis Lyon, l'Ifop et l'Agefiph ont mené une enquête inédite faisant état de la connaissance et des attentes des salariés du public et du privé, à l'égard de leur employeur en matière de handicap au travail.

Avec 39% des sondés qui considèrent l'emploi des personnes handicapées comme prioritaire et 67% qui perçoivent sa prise en compte par leur organisation comme satisfaisante, les résultats mettent en lumière un contexte globalement propice à l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi.

Mais la réalité est plus nuancée. Le fonctionnement et l'action des entreprises sur le sujet pourraient aller beaucoup plus loin. La faute à des stéréotypes persistants et à un déficit d'identification des référents handicap en interne : seulement 27% des salariés interrogés connaissent et comprennent précisément le rôle des référents handicap. Une fonction qui a pourtant fait ses preuves - les entreprises de 250 salariés et plus doivent d'ailleurs en désigner un - et qu'il semble nécessaire de mieux faire connaître et davantage professionnaliser.

Un contexte propice à l'inclusion des personnes handicapées en entreprise

Si l'attention des salariés français porte principalement sur l'amélioration du bien-être au travail (74%) et la lutte contre le sexisme en entreprise (51%), l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) est considéré comme un sujet prioritaire à 39% (53% le juge également important, sans être prioritaire pour autant).

Cette préoccupation est plus forte chez les jeunes salariés âgés de 18 à 24 ans (45%) et chez les seniors, à partir de 50 ans et plus (43%).



Plus concrètement, les répondants estiment que l'accessibilité des locaux (74%), la lutte contre les discriminations à l'embauche (66%) et l'amélioration de la qualité de vie au travail des PSH (64%) devraient être considérés comme prioritaires.

Par ailleurs, **la majorité des salariés semblent au fait de la réglementation pour encourager l'emploi des PSH** : 79% des personnes interrogées ont déjà entendu parler de l'obligation pour les entreprises d'employer des PSH, au risque de devoir verser une contribution financière (77%). Enfin, **67% des interrogés perçoivent la prise en compte du handicap dans leur organisation comme satisfaisante.**

« Cette nouvelle étude confirme que les salariés français sont globalement ouverts à l'emploi des personnes en situation de handicap. Un constat encourageant pourtant contrebalancé par des chiffres qui indiquent que le fonctionnement des organisations pour leur insertion reste un peu confus pour les salariés du public comme privé. Des observations qui semblent encore freiner l'inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail » **commente Frédéric Dabi, directeur-général adjoint de l'Ifop.**

Un environnement opérationnel encore perfectible

Les personnes handicapées sont encore pénalisées par une appréhension trop limitée et stéréotypée de leurs situations : la vision du handicap se résume à des altérations physiques et sensorielles visibles. Ainsi, les troubles de la vue (84%), les troubles auditifs (82%) et les troubles de la motricité (67%) sont les principaux troubles et maladies perçus comme pouvant donner lieu à la reconnaissance du statut de PSH pour les salariés sondés.

Par ailleurs, **la fonction du référent handicap, chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les PSH en interne, n'est pas suffisamment identifiée par les salariés.** En effet, s'ils connaissent et adhèrent globalement aux obligations des entreprises en matière de handicap, la nomination obligatoire d'un référent n'est quant à elle pas suffisamment connue. **Seuls 27% des sondés voient précisément de quoi il s'agit et, au sein des structures de plus de 250 salariés, 67% ne savent pas qui est le référent handicap.**

En cas de difficulté dans la vie professionnelle (problème d'accessibilité, moquerie ou discrimination par exemple), seuls 13% des sondés redirigeraient spontanément la PSH vers le référent handicap de l'entreprise. Le médecin du travail (27%), le manager (21%) ou un élu/représentant du personnel (15%) sont privilégiés.

« Le fait que les salariés priorisent la proximité avec leurs interlocuteurs du quotidien sur le sujet du handicap est une bonne chose. Mais cette enquête témoigne tout de même d'un manque d'identification, voire de reconnaissance, du rôle du référent handicap. Pourtant, au cœur des entreprises, ils détiennent les clés pour créer le dialogue et faire bouger les lignes en profondeur, à l'échelle de l'entreprise comme de la société » **souligne Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph.**

Le référent handicap, une fonction nouvelle dans les entreprises

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a créé l'obligation pour les entreprises de 250 salariés et plus de désigner un référent handicap, institutionnalisant le rôle de ces professionnels.



Personnes ressources au sein de l'entreprise, ils sont chargés d'impulser et coordonner les actions conduites par l'entreprise sur le sujet emploi-handicap, comme par exemple soutenir le recrutement des PSH, repérer et accompagner les salariés concernés par le handicap, communiquer et sensibiliser au sein de l'entreprise et développer des partenariats avec les acteurs spécialisés du handicap, tant sur les questions de ressources humaines que des achats responsables. La fonction recouvre, selon la taille et la structure des entreprises, une grande variété de situations et de niveaux de responsabilité.

Améliorer et accompagner le dialogue au sein de l'entreprise

Cette nouvelle enquête Ifop pour l'Agefiph révèle **la nécessité de neutraliser certains stéréotypes et de mieux valoriser le rôle du référent handicap**, une fonction qu'il semble en effet nécessaire de professionnaliser au bénéfice de l'emploi des personnes en situation de handicap et pour engager plus concrètement l'entreprise sur le sujet.

Après une première édition, en octobre 2020, pour réfléchir aux meilleurs moyens de préserver leur emploi dans un contexte de crise sanitaire, **l'Université du Réseau des référents handicap organisée par l'Agefiph, en mode digital, réunit les référents handicap de toutes les entreprises. Au-delà des temps organisés par les délégations de l'Agefiph sur les territoires, ce rassemblement national soutient leurs actions et les aide à trouver des solutions concrètes et innovantes.**

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph

A PROPOS DE L'URRH

Lundi 29 mars et mardi 30 mars 2021, les acteurs du handicap en entreprise se réunissent pour passer à l'action et construire ensemble un monde du travail plus inclusif. Cette seconde édition est l'occasion de trouver des solutions concrètes aux nouveaux défis imposés par la crise sanitaire, en échangeant, développant leur réseau professionnel et nourrissant leurs pratiques autour de conférences inspirantes, d'ateliers et de modules d'appui à la professionnalisation. Cette année, l'Agefiph remettra le prix #Activateurdeprogrès aux entreprises et personnes engagées pour l'emploi des personnes handicapées. L'ensemble des temps sont organisés en mode digital compte-tenu du contexte sanitaire. **Plus d'informations sur agefiph-universite-rrh.fr**

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96